



**CREPS DE MONTPELLIER**  
**2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER**  
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67  
Mail : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)

**DOSSIER D'INFORMATION pour l'entrée en formation au  
DIPLOME D'ÉTAT de DANSE 1<sup>ère</sup> ANNÉE**

Formation habilitée par le Ministère de la Culture

Descriptif de la formation spécifique aux unités de valeur de musique, d'histoire de la danse  
et d'anatomie physiologie

**OPTIONS : classique, jazz ou contemporaine**

**À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE**

**QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE DE FORMATION ?**

Notre objectif sera de permettre aux étudiants de valider 3 unités de valeur (Anatomie/Physiologie, Histoire de la danse et Musique) indispensables pour prétendre présenter l'examen final de l'unité de valeur de pédagogie.

Outre la préoccupation constante des trois années de formation visant le développement du niveau technique et artistique en danse, l'objectif spécifique de cette année sera de favoriser une approche théorique au plus près de l'activité dansée :

- Anatomie/physiologie : intégrer les connaissances du corps humain dans l'analyse fonctionnelle du mouvement dansé,
- Musique : partir des fondamentaux de la musique pour aboutir à un dialogue construit avec le musicien partenaire et accompagnateur de la séance de danse
- Histoire de la danse : bâtir une culture de l'évolution des arts chorégraphiques pour aboutir à une réelle compréhension des pratiques dansées actuelles.

**LA FORMATION**

La formation prépare à l'obtention des 3 unités de valeur de musique, d'histoire de la danse et d'anatomie physiologie.

**LIEU DE LA FORMATION**

Le CREPS est une structure implantée dans l'écrin de verdure d'un parc de 3 hectares regroupant, au centre même de Montpellier, des installations d'une qualité exceptionnelle :

- 3 studios de danse climatisés équipés de douches et vestiaires ;
- 3 salles de cours disposant de tableaux interactifs et de vidéo-projection pour les matières théoriques ;
- une restauration (self-service) ;
- une cafétéria ;
- un Centre d'Information Ressources disposant d'une bibliographie et d'une vidéothèque riches et variées ;
- l'accessibilité à Internet dans plusieurs salles de travail.

Dans un souci de qualité, le nombre de places est limité par option.

## PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

Période de formation : **d'octobre à mi-juin**

Durée : **680h30 de formation.**

**Le nombre d'heures est variable en fonction du nombre de stagiaires reçus à la suite des tests de sélection.**

### **Conditions d'inscription pour la première année :**

- avoir 18 ans, au plus tard en cours de formation ;
- être titulaire de l'EAT (Examen d'Aptitude Technique) ou être inscrit pour le passage de cet examen à la session d'octobre (inscription définitive sous réserve de l'obtention) ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins d'un an
- satisfaire aux épreuves de l'audition.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'inscrire en ligne sur [www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org), compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

**Attention** : assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces demandées ci-dessus et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables.**

## AUDITION PRÉALABLE À L'ENTRÉE EN FORMATION

### Présentation des épreuves :

**Epreuve 1 : évaluation technique**

→ **Admissibilité aux épreuves suivantes à partir de 08/20**

**Epreuve 2 : solo**

**Epreuve 3 : improvisation**

→ **Une première sélection est faite à l'issue de ces épreuves**

**Epreuve 4 : écrit**

**Epreuve 5 : épreuve d'entretien (durée 20 minutes)**

**(Détail des épreuves en annexes en fin de ce document)**

- **Conditions particulières pour les Stagiaires déjà inscrits au CREPS de Montpellier dans le cadre de l'année préparatoire à l'EAT :**

À la suite de l'année de formation préparatoire à l'EAT pour intégrer la formation du diplôme d'Etat 1<sup>ère</sup> année, les stagiaires doivent satisfaire à une évaluation technique et artistique (qui se compose d'un cours technique) une évaluation écrite, une évaluation de communication et un entretien soit épreuve 1, 4 5 et 6.

## CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

**Une réunion de rentrée est prévue fin septembre ou début octobre.**

- **Début de la formation début octobre**
  - examen terminal fin mai
  - fin de la formation mi-juin

## 680h30 de formation composées de :

- Cours techniques dans l'option principale 163h30
- Cours techniques dans les deux disciplines complémentaires 75 heures
- Unité de valeur de connaissances musicales 115h 30
- Unité de valeur de l'histoire de la danse 63h
- Unité de valeur d'anatomie/ physiologie 81heures
- Méthode de musique O'Passo 25h
- Mise en relation avec la pédagogie :
  - Observation de la pédagogie éveil initiation 36heures
  - Participation en tant qu'élève sujet des cours pédagogiques pour le développement technique des 2<sup>ème</sup>année 121h30
- Suivi individualisé
- Un contrôle des UV théoriques est réalisé toute l'année grâce à des examens blancs :
  - 2 examens blancs en musique
  - 1 examen blanc anatomie
  - 1 examen blanc en physiologie
  - 4 examens blancs en histoire de la danse

La connaissance de la culture chorégraphique est facilitée par la fréquentation régulière du Centre d'Information Ressources qui offre une bibliographie exceptionnelle et de nombreux DVD des différents courants dansés.

Nous sommes très attachés à la mise en relation avec le milieu professionnel : Partenariat avec Montpellier Danse, le théâtre de Nîmes et la Scène Nationale de Sète, nombreux spectacles, conférences, master class.

### ÉQUIVALENCES/ALLÈGEMENTS/DISPENSES

Pour les dispenses de l'EAT, se rapporter à la loi du 10 juillet 1989 (chapitre II page 7)  
Pour les UV théoriques : annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995.

### L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Elle est composée d'enseignants dont les qualifications sont reconnues par les 3 instances : Ministère de la Culture, Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Education Nationale. A cette équipe s'ajoutent ponctuellement des formateurs invités.

### LES TARIFS (sous réserve de l'approbation du conseil d'Administration)

Frais de gestion du dossier administratif (non remboursable) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter par mail le Département des Formations **pour demander un devis** : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)

*Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.*

**Attention** : avant de régler les frais d'inscription et les frais techniques s'il y en a, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables.**

## LES FINANCEMENTS

- Dans le cadre de la formation initiale, prise en charge personnelle (avec possibilité de bourse sur critères sociaux du CROUS)
- Dans le cadre d'une prise en charge par la formation professionnelle continue (CIF AFDAS)

## COORDONNÉES

Coordonnateurs :	Thierry BOYER et Géraldine RIBES
Tél. secrétariat :	06.19.70.01.64
Mail secrétariat :	<a href="mailto:geraldine.ribes@creps-montpellier.sports.gouv.fr">geraldine.ribes@creps-montpellier.sports.gouv.fr</a>
Site internet :	<a href="http://www.creps-montpellier.org">www.creps-montpellier.org</a>

## ANNEXE

### Déroulement des épreuves de l'audition

#### Présentation des épreuves :

**Epreuve 1 :** évaluation technique dans l'option choisie effectuée au cours d'une séance technique d'1 heure dirigée par un professeur spécialisé

Critères d'évaluation : très bon niveau technique et artistique.

→ Admissibilité aux épreuves suivantes à partir de 08/20.

**Epreuve 2 :** solo (composition personnelle) : durée 2mn à 2mn 30.

**Epreuve 3 :** improvisation : durée 1 à 2 minutes.

→ Une première sélection est faite à l'issue de ces épreuves.

**Epreuve 4 :** écrit : sujet de réflexion sur la transmission d'une discipline artistique (ex : Pourquoi enseigner un art ? Quelle approche des publics ?) Durée 2h

**Epreuve 5 :** épreuve d'entretien durée 20 minutes.

## PIÈCES À FOURNIR – DE1 Danse

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Fiche de renseignements complémentaires sur le cursus chorégraphique (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Justificatif de financement
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation)
- Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)
- Attestation de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation

### **Pièces complémentaires :**

#### Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

#### Pour les candidats en contrat d'apprentissage (uniquement pour les DE1 et DE2)

- Fiche d'alternance en entreprise (utiliser obligatoirement le modèle joint)

#### Pour les demandeurs d'emploi :

- Un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel)

#### Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

**CERTIFICAT MEDICAL DANSE**  
Spécialité : classique, jazz, contemporain

*Daté de moins d'un an*

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION  
À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE**

Je soussigné(e) ....., Docteur en Médecine,  
certifie avoir examiné ce jour, Mme/Mr .....,  
et déclare qu'elle/il ne présente pas de contre-indication à la pratique et à  
l'enseignement de la danse .....

Fait le ...../...../.....

À .....

Signature et cachet (obligatoire) :

<u>Cursus CHOREGRAPHIQUE</u>	NOM DES PROFESSEURS PRINCIPAUX	<u>PERIODE DE FORMATION ou pratique professionnelle de la danse (dates et durée)</u>
Danse Classique		
Danse Contemporaine		
Danse Jazz		